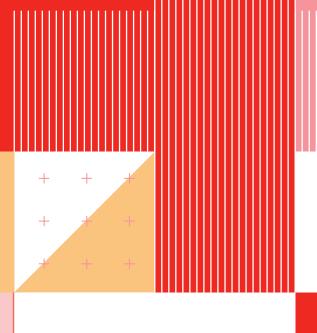


GUIDE POUR LES ETUDIANTS EN DIFFICULTE 2024



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ? L'INSA CENTRE VAL DE LOIRE VOUS ACCOMPAGNE

CONTACTS INSA CENTRE VAL DE LOIRE	3
Le pôle vie étudiante	3
Le service des relations internationales	
ACCES AUX SOINS MÉDICAUX	4
Les Services de Santé Universitaires	4
Le Centre Médico-Psychologique de Bourges	5
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	6
Les Services de Santé Universitaires	6
Le CMP de Bourges	6
La plateforme Cnaé	6
La plateforme d'écoute et de soutien psychologique du CROUS	7
La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants	8
Le numéro national de prévention du suicide	
AIDES FINANCIÈRES	9
La commission FSDIE	9
Les chèques service (aide alimentaire)	10
Le Centre Gaston Berger	11
La Fondation INSA	12
Les aides du CROUS	13
Le numéro d'appel pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves	15
Les aides de l'État	16
Les aides de la Région Centre Val de Loire	17
Les associations	19
LOGEMENT	20
Le CROUS	20
Les Aides au Logement de la Caisse d'Allocations Familiales	21
La garantie VISALE	21
Le dispositif « Dossier facile »	
VOUS ETES TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES	23
La commission de lutte contre les VSS	
ADRESSES ET CONTACTS UTILES	24



CONTACTS INSA CENTRE VAL DE LOIRE

Le pôle vie étudiante

Le Pôle Vie Étudiante est rattaché au service des Formations et de la Vie Étudiante de l'INSA Centre Val de Loire.

Il est votre premier contact en cas de difficulté d'ordre financier, social, ou autre. Il vous orientera vers la personne ou l'organisme le plus indiqué pour vous apporter une aide.

Contacts

Florence CHANCEL - Campus de Bourges florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON - Campus de Blois et de Bourges Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante stephane.perron@insa-cvl.fr

Le service des relations internationales

Le service des relations internationales accompagne les **étudiants étrangers en** coopération internationale.

Il accueille les étudiants lors de leur première arrivée à l'INSA Centre Val de Loire, et reste à leur disposition pour tout renseignement lié à leur intégration et à leur cursus.

Contacts campus de Blois

Marie CHOBLET, Chargée de relations internationales, zone hors-Europe marie.choblet@insa-cvl.fr

Colleen LEGRAND, Chargée de relations internationales, zone-Europe <u>colleen.legrand@insa-cvl.fr</u>

Contacts campus de Bourges

Charlotte RENARD, Chargée de relations internationales, zone hors-Europe charlotte.renard@insa-cvl.fr

Alina GRUNER, Chargée de relations internationales, zone Europe <u>alina.gruner@insa-cvl.fr</u>



ACCES AUX SOINS MÉDICAUX

Les Services de Santé Universitaires

Des Services de Santé Universitaires sont à votre disposition sur les deux campus.

Ils sont animés par des personnels de santé, que vous pouvez contacter en cas de difficulté d'ordre social, familial, scolaire, médical, psychologique...

Ils pourront vous apporter une écoute et une orientation concernant toutes les questions relatives à la santé et à la prévention : bilan de santé, écoute psychologique, orientation vers les centres de soins, les services hospitaliers, les médecins généralistes et les spécialistes de santé, aide aux démarches administratives vis-à-vis de la CPAM...

Campus de Blois

Médecin: Sophie RIDEAU

Psychologue : Anne-Sophie CHABOT Infirmière : Aude DIDIERLAURENT

Dans les locaux du Service de Santé Universitaire (SSU), situé 3 place Jean Jaurès à Blois.

Contact: ssu.blois@univ-tours.fr ou au 06 98 17 01 84.

Horaires

Lundi, mercredi et vendredi, de 9h à 16h30. Mardi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Campus de Bourges

Les coordonnées et horaires du Service de Santé Universitaire de Bourges seront mis à jour prochainement.

Vous pouvez également contacter le Centre Médico-Psychologique de Bourges (voir page suivante).



Le Centre Médico-Psychologique de Bourges

Pour les étudiants du campus de Bourges

Le Centre Médico-psychologique de Bourges (CMP) propose aux étudiants des consultations gratuites : psychologue, psychiatre, infirmière.

En fonction de votre besoin, il pourra vous proposer un accompagnement personnalisé avec un professionnel de santé.

Centre Médico-Psychologique de Bourges - Consultations Étudiants

Adresse/Coordonnées

7 rue du Général Gustave Ferrié 18000 BOURGES (à côté de la gare)

Bus 1-3-4-5-14-11A-11B, arrêts Prés Fichaux ou gare SNCF.

Tel: 02 48 27 27 27.

Horaires

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, avec ou sans rendez-vous, et après 17h30 sur rendez-vous.

Accueil sans rendez-vous le jeudi de 17h30 à 18h30 (sauf en période de vacances scolaires).



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les Services de Santé Universitaires

Retrouvez toutes les informations en page 4.

Le CMP de Bourges

Retrouvez toutes les informations en page 5.

La plateforme Cnaé

Baptisée Cnaé (Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants), cette plateforme d'écoute, d'accompagnement, d'information et de signalement est le point de contact de référence pour tous les étudiants éprouvant une situation de mal-être.

Elle permet d'entrer en contact avec des psychologues et des travailleurs sociaux qui assurent une écoute et guident les étudiants vers les ressources et parcours adaptés.

Mise en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette plateforme est gratuite et confidentielle. Elle est opérée par l'association « En avant toutes », et est joignable au

0 800 737 800

de 10 h à 21 h en semaine, et de 10 h à 14 h le samedi.







La plateforme d'écoute et de soutien psychologique du CROUS

Le Crous d'Orléans-Tours met à disposition une **plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance**, pour les étudiants, avec ACCA :

 $\frac{https://www.crous-orleans-tours.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/un-accompagnement-social-pour-soutenir-les-etudiants-en-difficulte/\#ecoute-et-soutien-psychologique-avec-acca$

Cette plateforme est accessible par téléphone 24h/24 et 7j/7 au numéro suivant :

0 800 73 08 15

Les appels sont anonymes et entièrement gratuits.

La plateforme vous met en relation avec des psychologues qui vous écoutent pour comprendre votre situation et vos problématiques, afin de vous orienter vers des solutions concrètes et vous donner des clés pour aller mieux.



La plateforme dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 10 mars 2021 l'ouverture de la plateforme nationale dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants : https://santepsy.etudiant.gouv.fr/ en partenariat avec la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP).

La plateforme est **ouverte à tous les étudiants** et permet de leur faciliter l'accès à un accompagnement psychologique en les mettant en lien avec un des psychologues volontaires.

Les "chèques psychologiques étudiants" permettent aux étudiants qui le souhaitent de bénéficier de plusieurs séances de 45 minutes (jusqu'à 8 séances) avec un psychologue conventionné.

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devrez :

- + Consulter en premier lieu un médecin généraliste ou celui d'un SSU,
- + Choisir un psychologue partenaire sur la plateforme,
- + Puis prendre un rendez-vous en présentiel ou en distanciel.

Le numéro national de prévention du suicide

Cette ligne est disponible gratuitement sur l'ensemble du territoire national, 24h/24 et 7j/7.

Elle offre une réponse professionnelle aux personnes en détresse et à leur entourage, le service étant assuré par des infirmiers et des psychologues spécifiquement formés à l'écoute, l'évaluation du risque suicidaire, l'orientation et l'intervention de crise.





AIDES FINANCIÈRES

La commission FSDIE

Le **Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes** (FSDIE) est destiné à soutenir des actions qui contribuent à l'amélioration de la vie étudiante, en favorisant la qualité de vie des étudiants et l'égalité des chances.

La commission FSDIE attribue, après dépôt d'une demande et examen du dossier, des aides sociales aux étudiants de l'Institut en difficulté, soit sous forme directe, soit sous forme d'exonération des droits d'inscription. Il s'agit d'aides financières ponctuelles.

La commission FSDIE se réunit généralement 3 fois par an, sauf circonstance exceptionnelle, en novembre, mars, et juin. Elle se réunit également en début d'année universitaire pour examiner les demandes d'aide à l'inscription.

Un courriel est envoyé à tous les étudiants environ 3 semaines avant la date de la commission (ce délai peut être restreint en cas de circonstance exceptionnelle), pour leur indiquer la procédure à suivre et la date butoir de dépôt des dossiers. La commission est également annoncée par affichage et dans la Newsletter de l'INSA Centre Val de Loire.

Contacts

Florence CHANCEL - Campus de Bourges florence.chancel@insa-cvl.fr

Stéphane PERRON - Campus de Blois et de Bourges Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante stephane.perron@insa-cvl.fr



Les chèques service (aide alimentaire)

L'INSA Centre Val de Loire attribue aux étudiants, sur conditions de ressources, des « chèques service », qui peuvent être dépensés dans la plupart des grandes surfaces (rayons alimentation et hygiène).

Contact campus de Blois

Stéphane PERRON, Responsable du service des Formations et de la Vie Étudiante stephane.perron@insa-cvl.fr

Contact campus de Bourges

Vincent MAKI, Chargé de mission Vie Étudiante vincent.maki@insa-cvl.fr



Le Centre Gaston Berger

Dans le cadre du programme « Égalité des chances », le centre Gaston Berger et la Fondation INSA Centre Val de Loire peuvent attribuer une bourse à des **étudiants de première année** (STPI ou ENP). Une vingtaine de bourses sont attribuées par an.

3 critères sont pris en considération :

- + La situation personnelle et sociale de l'étudiant,
- + La diversité de parcours (étudiants issus des lycées en zones défavorisées, de lycées en zones rurales, ou ayant connu un parcours atypique),
- + La provenance géographique (Région Centre Val de Loire).

Plus d'informations sur :

https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/programme-de-bourses

Contacts Centre Gaston Berger

Lucie BAUDOU, enseignante, campus de Blois Cécile PRÉVOST, Responsable des partenariats et Référente du Centre Gaston Berger, campus de Bourges centregastonberger@insa-cvl.fr

La Fondation INSA

La Fondation INSA Centre Val de Loire a pour vocation de favoriser la diversité étudiante et l'engagement citoyen des étudiants en faveur des enjeux sociétaux de demain, par un lien de partage avec la société civile et le territoire.

Pour accomplir cette ambition, la Fondation souhaite faire coopérer et créer des synergies entre tous les partenaires de notre écosystème autour de 3 grands axes de projets :

- L'égalité des chances et notamment l'accompagnement du handicap,
- Les parcours étudiants engagés (entrepreneuriat, arts, sports de haut niveau, stages locaux),
- L'innovation pour l'intérêt général (partenariats avec les ONG et la recherche, transitions numérique et environnementale).

Les étudiants de l'INSA Centre Val de Loire peuvent ainsi bénéficier de plusieurs programmes, présentés en début d'année universitaire :

- + bourse "double logement" pour les apprentis,
- + bourse "étudiant entrepreneur",
- + bourse "sportif de haut niveau",
- + aide sociale,
- + aide aux projets étudiants (concours, associatif, engagement, numérique, environnement).

Contact Fondation INSA

Julien OLIVIER, Délégué Général Fondation INSA Centre Val de Loire fondation@insa-cvl.fr



Les aides du CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme public, dont l'objectif est de faciliter les conditions de vie des étudiants, à travers différents dispositifs : logements (résidences universitaires), restaurants universitaires, aides financières régulières (bourses), aides financières ponctuelles, offres d'emploi...

Les bourses du CROUS

Le CROUS attribue des bourses (aides financières régulières) sur critères sociaux, après étude de votre dossier.

Il faut être âgé de **moins de 28 ans** et être inscrit en formation initiale.



Détail des conditions d'éligibilité : https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses-et-aides-financieres/demande-de-bourse-testez-votre-eligibilite-et-simulez-le-montant-auquel-vous-avez-droit/

Le dépôt d'un dossier de demande se fait en ligne.

Vous trouverez tous les détails sur : https://www.crous-orleans-tours.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/

Le repas à 1 euro

Le **CROUS** reconduit pour cette année 2023-2024 le dispositif du **repas à 1€** pour les étudiants en difficulté financière.

Pour plus d'informations :

https://www.crous-orleans-tours.fr/se-restaurer/payer-son-repas/des-repas-a-tarif-social-pour-tous-les-etudiants/



Aides financières ponctuelles du CROUS

Vous pouvez demander une aide financière ponctuelle auprès du CROUS en prenant rendezvous avec une assistante sociale qui vous aidera à préparer votre dossier.

> L'aide financière ponctuelle du CROUS est réservée aux étudiants en formation initiale âgés de moins de 35 ans. Si vous n'êtes pas dans ce cas, contactez le Pôle Vie Étudiante (voir page 3).

Campus de Blois

Une permanence est assurée une fois par mois, à l'antenne du CROUS

Adresse/Coordonnées

10/12 rue Anne de Bretagne – 41000 BLOIS

Renseignements et rendez-vous: 02 54 78 61 38

Les dates des permanences sont affichées devant le service des Formations.

Campus de Bourges

Une permanence est assurée une à deux fois par mois, à la résidence universitaire Les Gibjoncs,

Adresse/Coordonnées

74 rue de Turly - 18000 BOURGES

Renseignements et rendez-vous : 02 38 22 70 27

Les dates des permanences sont affichées dans le hall au niveau de la porte de l'accueil.

Mieux gérer son budget

Le CROUS met à disposition un outil pour vous aider à mieux gérer votre budget : https://www.crous-orleans-tours.fr/social-et-accompagnement/accompagnement-au-quotidien/

Des jobs étudiants

Le CROUS recense des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » via la plateforme Jobaviz.

Plus d'informations sur : https://www.jobaviz.fr/



Le numéro d'appel pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves

Vous rencontrez des difficultés financières graves?

Composez le **o 806 000 278**, des conseillers vous renseigneront sur les différentes aides proposées et les démarches à effectuer pour obtenir un soutien financier.

Horaires

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.



Les aides de l'État

+ L'aide au mérite

Les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent bénéficier d'une aide au mérite s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat.

En savoir plus: www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-au-merite-1291

+ Le Pass Sport : une aide financière pour la pratique d'un sport en club :

Accessible aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS, pour l'année universitaire 2023-2024. Cette aide permet de financer tout ou partie de l'inscription dans un club sportif volontaire.

Plus d'informations sur https://www.pass.sports.gouv.fr/

+ Les prêts étudiants garantis par l'État

Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants de nationalité française âgés de moins de 28 ans, sans conditions de ressources, et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée.

Plus d'informations auprès de votre agence bancaire.

+ Le soutien aux étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire ou de la protection temporaire

Ce statut permet d'accéder aux bourses sur critères sociaux, aux logements étudiants du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective.



Les aides de la Région Centre Val de Loire

La Région Centre Val de Loire accompagne les jeunes jusqu'à 25 ans à travers le programme « YEP'S ».

Plus d'informations sur https://www.yeps.fr/

L'inscription sur YEP'S vous donne accès à :

- + Des réductions sur les manifestations culturelles,
- + Une cagnotte Culture de 20 euros : https://www.yeps.fr/offre/une-aide-pour-se-cultiver-et-se-divertir/
- + Une aide financière pour la pratique d'un sport en club : https://www.yeps.fr/offre/une-aide-pour-financer-votre-pratique-sportive/
- + Une aide pour financer le dépôt de garantie de votre logement :

 https://www.yeps.fr/offre/laide-regionale-au-depot-de-garantie-le-coup-de-pouce-pour-vous-loger/
- + Une aide financière pour passer son permis de conduire : https://www.yeps.fr/offre/les-aides-au-permis-de-conduire/
- + Des réductions sur le réseau Rémi de transport en commun : https://www.remi-centrevaldeloire.fr/tarifsetachats/choisirmontitre/carte-remi-veps-centre-val-de-loire/
- + Des trajets en car et en train gratuits sur réservation, sur le réseau Rémi les samedis, dimanches et jours fériés :

 https://www.yeps.fr/offre/le-centre-val-de-loire-1ere-region-a-mettre-en-place-la-gratuite-des-transports-regionaux-pour-les-15-25-ans-les-week-ends-et-jours-feries/
- + D'autres dispositifs et aides sont possibles, plus d'informations sur https://www.yeps.fr/

L'offre YEP'S présentée en 30 secondes :

https://youtu.be/K7mZB3e37WI?t=2



Mon petit tuto inscription



- Je clique sur l'onglet connexion
- Je choisis mon statut (lycéen, apprenti, étudiant, autres situations)



COMMENT **CA MARCHE?**

TU SOUHAITES BÉNÉFICIER DE TOUS LES AVANTAGES ET LES **BONS PLANS PROPOSÉS PAR** LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ? SUIS LE GUIDE POUR T'INSCRIRE SUR YEPS.FR!*











*Chaque aide de la Région est soumise à des conditions d'obtention différentes.

J'ai des identifiants ENT (Espace numérique de travail)

- 3 Le site me propose de basculer directement sur l'ENT
- 4 Je complète mes informations personnelles (tél, mail)
- 5 J'arrive sur mon profil et je peux utiliser YEP'S
- 6 J'active mes cagnottes YEP'S

Je n'ai pas d'identifiants ENT

- 3 Je crée mon compte et je choisis un identifiant YEP'S et un mot de passe
- 4 J'active mes cagnottes YEP'S





À chaque rentrée scolaire, je pense à actualiser mes informations (statut, adresse...).

En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. En fonction de ton statut, tu peux activer de nouvelles cagnottes.





18

Les associations

Certaines associations viennent en aide aux personnes en difficulté, sous la forme d'aide alimentaire, de produits d'hygiène, de bons d'achats...

Des épiceries solidaires vous permettent également de faire vos courses à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les magasins traditionnels.

Campus de Blois

Restaurants du Cœur

80 rue Bertrand du Guesclin, Blois

02 54 45 12 96

Prise de contact : https://forms.gle/TfQMn2JxvoHAcyTs5

Le Secours Populaire Français

7 rue Goualière, Blois

02 54 42 24 86

contact@spf41.org

Épicerie sociale La Passerelle

Vous pouvez contacter le Pôle Vie Étudiante qui pourra vous orienter vers l'épicerie sociale La Passerelle.

L'aide de la Passerelle est accessible uniquement sur **conditions de ressources**, après étude d'un dossier à déposer auprès du Pôle Vie Étudiante de l'INSA. Cette aide peut également être proposée aux étudiants éligibles ayant déposé une demande d'aide sociale devant la commission FSDIE.

Campus de Bourges

Restaurants du Cœur

18, route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard 02.48.24.92.52 ad18.siege@restosducoeur.org

Le Secours Populaire Français

1 rue Julien Lauprêtre, Bourges 02.48.50.44.86

contact@spf18.org

Épicerie sociale ESOPE

L'épicerie est réservée aux étudiants et jeunes travailleurs, et pratique des prix réduits sur des produits alimentaires et de première nécessité.

Plus d'informations sur leur page Facebook : https://www.facebook.com/esope.infos

Adresse: 16 avenue Marx Dormoy, 18000 Bourges.



LOGEMENT

Le CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme public, dont l'objectif est de faciliter les conditions de vie des étudiants, à travers différents dispositifs :

- + Des logements dédiés aux étudiants (résidences universitaires), à loyer modéré,
- + Des restaurants universitaires à prix modéré,
- + La délivrance de bourses (aides financières régulières) ou d'aide ponctuelles, sur critères sociaux (voir page 13)
- + Des offres d'emploi pour des « jobs étudiants » au sein du CROUS (résidences, restaurants).

Plus de renseignements sur : https://www.crous-orleans-tours.fr/le-crous/les-crous-le-service-public-etudiant/

Les résidences universitaires du CROUS

La ville de Blois comporte 4 résidences universitaires gérées par le CROUS : Les Flandres, Docteur Desfray, Docteur Ducoux, Rocheron.

La ville de Bourges en comporte également 4 : Les Gibjoncs, Hôtel-Dieu, Amaryllis, Marie Curie.

Les charges (électricité, eau, internet) sont parfois comprises dans le prix du loyer, mais ce n'est pas systématiquement le cas.

 $Vous \ trouverez \ tous \ les \ d\'etails \ sur: \underline{https://www.crous-orleans-tours.fr/se-loger/liste-de-nos-logements/}$

Comment contacter le CROUS?

Tous les contacts sur https://www.crous-orleans-tours.fr/contacts/



Les Aides au Logement de la Caisse d'Allocations Familiales

Vous louez un logement ? Vous êtes peut-être éligible à l'Aide Personnalisée au Logement. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) attribue, sous certaines conditions vous concernant et concernant votre logement, une aide au logement (aide financière mensuelle).

Les conditions d'éligibilité sont décrites sur le site suivant :

https://caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement

Cette aide est généralement versée directement au propriétaire du logement, et vient en déduction de votre loyer.

Dès le début de la location, faites votre demande en ligne sur caf.fr.

Attention!

Tout changement de situation (démarrage d'un emploi salarié, déménagement...) doit être immédiatement signalé à la CAF.

La garantie VISALE



Lorsque vous louez un logement, le propriétaire vous demande usuellement de désigner un garant, c'est-à-dire une personne qui s'engage à être financièrement responsable du locataire au cas où celui-ci ne pourrait pas payer son loyer. Ce garant représente une garantie de loyer pour le propriétaire, afin d'être sûr que le loyer sera payé. Si vous ne pouvez pas indiquer le nom d'un garant, vous pouvez utiliser la garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) : c'est une caution locative, accordée par Action Logement.

Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement.

Elle est gratuite, et facilite votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Pour plus d'informations : https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale



Le dispositif « Dossier facile »

Dossier Facile est un service gratuit de l'État, qui aide les étudiants dans leur recherche de logement, en les accompagnant dans la constitution d'un dossier de location conforme et sécurisé, pour leur faciliter l'accès au logement dans le parc privé.

Dossier Facile:

- + Protège vos informations personnelles;
- + Permet de lutter contre les demandes abusives de certains propriétaires ;
- + Vous accompagne et vous informe sur le processus de location.

Plus d'informations sur : https://www.dossierfacile.fr/



VOUS ETES TÉMOIN OU VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES

La commission de lutte contre les VSS

La Commission de lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) de l'INSA traite des problématiques d'égalité homme-femme et a mis en place un dispositif de suivi et d'écoute pour la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles.

Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes ou sexuelles, vous trouverez au sein de l'Institut des interlocuteurs formés et des moyens pour faire remonter ces situations inacceptables.

Pour vous informer: https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/egalite

Pour porter plainte ou témoigner :

Vous trouverez un formulaire de déclaration en ligne sur : https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/egalite

Vous pouvez envoyer le formulaire à <u>stop-harcèlement@insa-cvl.fr</u> ou le déposer dans les boites aux lettres dédiées, sur les deux campus, ainsi qu'au CFSA Hubert Curien.

Vous pouvez également demander à rencontrer la cellule d'écoute, par mail : vss@insa-cvl.fr

Vous pouvez également contacter l'association INSA' Génieuses et consulter leurs documents sur cette thématique : https://www.facebook.com/insagenieuse

Pour toute information, vous pouvez contacter les référents Égalité de chaque campus :

Campus de Blois

Marie GUÉGAN (marie.guegan@insa-cvl.fr)

Campus de Bourges

Quentin SERRA (quentin.serra@insa-cvl.fr)



ADRESSES ET CONTACTS UTILES

URGENCES

Le 15: urgences médicales, 24h/24. Il vous permet de vous mettre 24 heures sur 24 en relation avec un médecin du SAMU.

Le 18: Pompiers

Le 17: Police Secours

Le 112 : Numéro d'urgence européen. Numéro unique pour les urgences relevant de la Police, de la Gendarmerie, du SAMU et des Sapeurs-Pompiers.

SOS MAINS : o 820 000 660 Numéro unique pour les urgences chirurgicales de la main

CENTRE ANTIPOISON : 02.41.48.21.21 (Angers) ou 01 40 05 48 48 (Paris)

En cas d'intoxication, des médecins sont en ligne 24H/24, 7j/7.

ACCES AUX SOINS

BLOIS

Antenne de Blois du service de Santé Universitaire (SSU): 06 98 17 01 84 ou par e-

mail: ssu.blois@univ-tours.fr

Dans les locaux du Service de Santé Universitaire (SSU), 3 place Jean Jaurès à Blois

Centre Hospitalier Simone Veil de Blois : 02 54 55 66 33

https://ch-blois.com/

Maison des adolescents: 02 54 55 64 22

28 rue des écoles à Blois

Consultations spécialisées pour les jeunes de 12 à 21 ans. L'accueil est libre, gratuit et confidentiel.

Pharmacies de garde : La pharmacie de garde est affichée sur la porte des pharmacies. Un numéro de téléphone national, le **32 37** (0,35€/mn, accessible 24h/24) communique les pharmacies de garde.

BOURGES

SOS Médecins Bourges : 02 97 59 56 52

Consultations uniquement sur rendez-vous.

5 rue Albert Einstein 18000 Bourges

Centre Médico-Psychologique CMP Bourges Aubigny: 02 48 27 27 27

7 rue du Général Gustave Ferrié

Centre de Soins Infirmiers et de Prévention de Bourges Nord : 02 48 70 93 27 ou

par e-mail centredesoins@ville-bourges.fr

8 avenue Stendhal – Bourges

Les infirmières vous accueillent :

Au centre : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le samedi de 8h à 12h.

Soins à domicile : du lundi au dimanche de 7h45 à 12h30 et de 17h à 18h30.

Centre Hospitalier Jacques Cœur: 02 48 48 48 48

145 Avenue François Mitterrand, Bourges

https://www.ch-bourges.fr/

Pharmacies de garde : La pharmacie de garde est affichée sur la porte des pharmacies.

Un numéro de téléphone national, le **32 37** (0,35€/mn, accessible 24h/24) communique les pharmacies de garde.

Maison des adolescents du Cher: 02 48 68 08 82

88 rue de vauvert, 18000 Bourges

https://www.facebook.com/MaisondesAdolescentsduCher/

Accueil anonyme et confidentiel des jeunes de 11 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous

TIPS Santé, le compte Instagram de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

https://www.instagram.com/mes_tips_sante/?hl=fr

Informations utiles sur la santé, les démarches pour bénéficier de l'assurance maladie...

Fil santé jeunes : 0 800 235 236

Numéro d'appel anonyme et gratuit, tous les jours, de 9h à 23h, pour les questions de santé des jeunes de 12 à 25 ans. On peut aussi contacter le Fil Santé par tchat :

https://www.filsantejeunes.com/

AUTRES INFORMATIONS

Nightline

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement : https://www.nightline.fr/

SOS Viol Femmes Information: 0800 05 95 95

Numéro vert national, anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 10h à 19h.



SOS Homophobie : 01 48 06 42 41 ou par chat

https://cestcommeca.net/nous-contacter/

Infos Escroqueries: 0805 805 817 du lundi au vendredi, 9h-18h30

France Victimes: 116 006

Numéro d'aide aux victimes 7/7, 9h-19h

Aide et soutien en Anglais :

SOS HELP English speaking 01 46 21 46 46

https://soshelpline.org/